

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 01 mars 2012

Présents : Claude Vignon, Paul Bertrand, Isabelle Bailliard, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, Yves Guillet

Excusés : Pierre Barbier, Valérie Guillet, Gérald Idelon

Absent : Martin Béchier, Sandra Perrier

La séance débute par l'intervention de Monsieur le Percepteur, qui présente l'analyse financière de la commune, ainsi que les résultats des budgets de la commune et de l'eau et assainissement pour l'année 2011.

La réunion du conseil municipal est ensuite dédiée principalement au premier débat d'orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2012.

Délibérations du conseil

→ A la demande de la Sarl La Porte St Martin suite au renouvellement du bail du camping, le conseil accepte un avenant au bail détachant les constructions légères du terrain du camping. Ainsi, le chalet d'accueil, les habitations légères de loisirs et la piscine deviendront en fin de bail propriété du preneur, sous condition de totale remise en état du terrain. *Voté à l'unanimité.*

Décisions du conseil

Dans le cadre du premier débat d'orientations budgétaires :

→ Le Maire rappelle la liste des opérations communales engagées en 2011, dont la poursuite et l'achèvement seront reportés dans le budget primitif 2012 :

- le lotissement La Chicoune
- l'éclairage public de l'entrée sud du village
- la clôture des travaux d'accessibilité (marquage au sol, signalisation)
- la reprise de l'escalier extérieur de l'Hôtel du Vercors (indemnités de l'assurance versées en 2011)
- l'opération d'aménagement de la boulangerie dans la maison Roche
- la réfection de la toiture de la mairie

→ Les opérations suivantes seront inscrites dans le BP 2012 :

- travaux de voirie / entretien des routes : enveloppe de 20 000€HT, en coordination avec la DDT
- acquisition de petit matériel et outillage, changement de la tondeuse : 8 000€
- programme de travaux forestiers : enveloppe de 5 000€ sur les 9 826€ proposés par l'ONF
- participation pour la fête du Bleu à Vassieux : 1 500€
- subventions aux associations : augmentation globale de l'enveloppe de 500€, pour un total de 2 900€

→ La mairie change son contrat de location de photocopieur noir et blanc pour un photocopieur couleur, pour un surcoût de 30€/mois. Un tarif de photocopies sera voté ultérieurement pour le public.

informations au conseil

→ Mr Jean Marcon a sollicité l'obtention de droits d'eau pour lui et ses descendants en échange de l'assiette de terrain correspondant au réservoir d'eau du village. Après information auprès de la police de l'eau de la Préfecture et de l'Agence de l'eau, cette procédure est illégale et interdite. Le Maire informera Mr Marcon pour convenir ensemble des nouvelles conditions de la cession du terrain.

→ La phase de consultation du public pour la procédure de modification simplifiée du règlement du Plan de Prévention des Risques communal est terminée, sans aucune remarque.

Secrétaire de séance : Yves Guillet